**CTSD, CDEN, CHSCT… quésaco ?**

Les représentants du SNEP Drôme siègent au moins 10 fois par an dans les différents conseils et comités, mais à quoi servent ces instances ?

Quelle est l’action du SNEP Drome ?

* **Les CTSD sont les Comités Techniques Spéciaux Départementaux.**

Ils sont présidés par le directeur académique des services de l’éducation nationale (DASEN) agissant sur délégation du recteur d’académie.

Ils sont compétents pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires du premier et second degrés dans le département :

* Fonctionnement des établissements.
* Création/suppression de postes.
* Gestion prévisionnelle des effectifs (DG anciennement DHG)
* Etc…

L’action du SNEP sur la bataille des postes se traduit, entre autre, cette année par :

3 créations de poste EPS en collège (une mesure de carte scolaire justifiée par la création d’un nouvel EPLE dans le département).

Le flèchage d’une heure pour les sections sportives.

Le respect des horaires UNSS dans le département.

Toutes les avancées sont en partie le résultat d’une action de longue haleine du SNEP Sa vigilance et sa connaissance des établissements en font un interlocuteur respecté.

* Les CDEN sont les Conseils Départementaux de l’Education Nationale.

Ils sont présidés par le préfet (ou le DASEN) et sont composés des collectivités locales (départements –mairies), des usagers (parents d’élèves, associations…)des représentants des personnels d’enseignement.

Le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Bataille sans relâche du SNEP Drôme sur la construction d’installations sportives de qualité :

* reçu en audience par le DASEN sur la problématique de Beaumont-lès Valence.
* reçu en audience par le conseil départemental sur la même problématique.
* **Les CHSCT sont les Comités Hygiène, Sécurité et Condition de Travail.**

Ils sont le lieu principal de débat sur les questions de santé sécurité et conditions de travail**.**

Ils sont présidés par le DASEN et composés des représentants du personnel.

Le SNEP Drôme se bat pour faire créer un vrai service de prévention avec des personnels qualifiés.

Le SNEP a accompagné des collègues sur le manque de reconnaissance de maladies professionnelles et de certains accidents du travail.

De plus en plus de collègues font aussi appel à nous pour des accompagnements concernant de la souffrance au travail (rapport avec la hiérarchie, installations sportives défaillantes (bruit…)